

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 856

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Substituer à l'alinéa 4 les deux alinéas suivants :

« Une nouvelle loi de programmation militaire constitue l'occasion d'anticiper les futures avancées techniques. Nos armées seront prochainement confrontées à l'ère de l'après-pétrole, une ressource fossile qui n'est pas inépuisable. Ces dernières années, de nombreuses initiatives ont été lancées par plusieurs groupes du naval ou de l'aéronautique, qui méritent d'être encouragées et suivies par les armées. Dans les domaines cyber, spatial et maritime (sous-marin compris) par ailleurs, la créativité sera indispensable pour faire face aux enjeux. Les besoins en matière de souveraineté numérique (cloud, fonderie, câbles) devront être satisfaits. Enfin, le quantique représente un véritable défi dans tous les domaines et notamment dans l'informatique. Il faut permettre aux armées de se protéger et d'anticiper de tels changements.

« En outre, ces technologies ne devront en aucun cas servir de justification à des atteintes progressives aux droits et libertés. La France ne saurait prendre prétexte de la désinhibition de certaines puissances, de leur irrespect du droit ou de leur déloyauté pour pratiquer à son tour ce qu'elle condamne. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES présente les objectifs que devrait poursuivre la LPM en matière d'investissements dans les technologies de demain ainsi que dans les nouveaux domaines de conflictualité que constituent l'espace, le cyber et les fonds marins.